

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 15 DÉCEMBRE 2025 À 19 h 52, À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 1465, RUE PRINCIPALE À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR PIERRE AUGER, MAIRE.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller au poste numéro 1
Madame Marie-Josée Roulx	conseillère au poste numéro 2
Monsieur Jocelyn Nolin,	conseiller au poste numéro 3
Madame Cindy Mathieu	conseillère au poste numéro 4
Monsieur Bernard Côté	conseiller au poste numéro 5
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller au poste numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Auger, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de greffière de la séance.

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 52 par monsieur Pierre Auger, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire et prise de présence;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Greffe
4. Administration et trésorerie
 - 4.1 Embauche du 3e conducteur pour le déneigement;
5. Gestion du territoire
6. Communautaire, loisirs et culture;
7. Compte rendu des comités municipaux;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

Certificat de signification

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET PRISE DE PRÉSENCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constitué par le président.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2025-12-186

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis en bonne et due forme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Nolin, appuyé par monsieur Bernard Côté et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. GREFFE

4. ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

**4.1 EMBAUCHE DU 3^E CONDUCTEUR POUR LE DENEIGEMENT
2025-12-187**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick souhaite pourvoir le poste de 3^e conducteur de déneigement;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Sébastien Ducharme inspecteur en voirie d'embaucher monsieur Serge Guillemette comme 3^e conducteur pour le déneigement sur appel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Nolin, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick approuve l'embauche de monsieur Serge Guillemette à titre de 3^e conducteur de déneigement, selon les conditions de travail et la rémunération établies par la Municipalité;

IL est également résolu que madame Julie Paris, directrice générale, soit autorisée à signer tout document et à entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en fonction de monsieur Serge Guillemette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. GESTION DU TERRITOIRE

7. COMMUNAUTAIRE, LOISIRS ET CULTURE

8. COMPTE RENDU DES COMITÉS MUNICIPAUX

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

**11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE EXRAORDINAIRE.
2025-12-188**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par madame Cindy Mathieur, de lever de la séance à 19 h 54.

« Je, Pierre Auger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Pierre Auger
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière

